



Déclaration commune relative aux expulsions de peuples autochtones au Kenya Novembre 2023

Les organisations signataires demandent au gouvernement du Kenya de cesser immédiatement toutes les expulsions mises en œuvre dans la forêt de Mau, dans la mesure où elles sont contraires au droit kenyan, ainsi qu'aux décisions de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples dans le cas du peuple ogiek.

Nous affirmons que les peuples autochtones ne peuvent pas être expulsés sans consentement préalable, libre et éclairé, et que toute expulsion sans un tel consentement constitue une violation à la fois du droit kenyan et des lois internationales et régionales en matière de droits humains. Nous appelons le gouvernement kenyan à respecter les droits du peuple ogiek, notamment leurs droits territoriaux, et à réparer les dommages déjà commis.

En effet, plus de 700 habitants de la forêt de Mau sont aujourd'hui sans foyer à la suite de ces expulsions. Un grand nombre d'entre eux, y compris des enfants et des personnes souffrant de handicaps, auraient refusé de quitter leurs terres et vivraient actuellement à ciel ouvert, exposés aux éléments.

Daniel Kobei, président du Ogiek People's Development Program, a déclaré : "Ce gouvernement dévore ses propres enfants sans le moindre scrupule."

Le gouvernement kenyan a indiqué avoir agi en raison de préoccupations environnementales et de lutte contre les "invasions humaines". Toutefois, plusieurs études ont démontré que les peuples autochtones sont en réalité les meilleurs gardiens de leurs terres. Dans le cas des Ogiek, deux jugements historiques de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples ont confirmé que le gouvernement kenyan n'était pas en mesure de démontrer qu'il serait plus efficace que les Ogiek dans la préservation de la biodiversité de la forêt de Mau, et que la conservation ne pouvait être utilisée comme excuse pour expulser des peuples autochtones de leurs terres ancestrales.

Nous lançons également un avertissement face aux risques d'aggravation de ce type d'abus (entre autres menaces) contre les Ogiek et d'autres peuples autochtones du fait d'un récent financement accordé au gouvernement kenyan par le Fonds monétaire international. Ce prêt destiné à accroître le couvert forestier coïncide avec l'annonce du président par laquelle il décrétait que tous les "châteaux d'eau" (principales zones forestières) du pays seraient clôturées et débarrassées de toute présence humaine.

Par ailleurs, une autre annonce a récemment fait état d'une initiative gouvernementale de commercialisation de crédits carbone portant sur des millions d'hectares au Kenya. Nous demandons au gouvernement de clarifier la situation en indiquant si les expulsions des Ogiek sont liées ou non à cette initiative. Les projets carbone basés sur des zones forestières sont particulièrement problématiques, car ils ciblent souvent des peuples autochtones et leurs modes de vie plutôt que les véritables facteurs à l'origine de la crise climatique. Bien que nous disposions d'un nombre croissant de preuves que les projets de compensation carbone existants n'ont pas réussi à limiter le changement climatique, ceux-ci ont déjà un impact négatif sur les vies et les droits territoriaux des peuples autochtones, au Kenya et au-delà.

Nous déclarons que toute initiative de conservation de forêts liée à des expulsions de peuples

autochtones est illégale et constitue une violation du droit international. Nous ne pouvons pas protéger la planète sans reconnaître et respecter les droits des peuples autochtones sur leurs terres.